

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARATHON DES ESCAPE GAMES PARISIENS - Escape Days

ANNÉE 2022

ARTICLE 1 – ORGANISATION :

Le « Marathon Escape Games Parisiens » est un concours coordonné par l'établissement Real Escape Entertainment S.A.S, ci-après dénommé « le coordinateur » et organisé par les 11 établissements d'échappée game suivants, ci-après dénommé « l(es) organisateur(s) » : 60' Escape, Artimus, Cinévasion, Clue & Co, Gamescape, Hint Hunt, L'Antichambre, Rashomon Escape, Room Rush, Wanderlust Escape Game et X-Dimension.

Ce marathon se déroule du 18 Juillet à 10h au 2 Septembre 2022 à minuit et porte le nom d'«Escape Days».

Liste des salles disponibles par enseigne d'échappée game :

- **60' Escape**
 - o Les infiltrés - **
 - o Les maîtres du temps - **
- **Artimus**
 - o Ultime Madrigal - *
 - o Freak Show - **
 - o Room 113 - ***
- **Cinévasion**
 - o Panique à Tooncity - **
 - o Le voyage intérieur - **
 - o Cauchemar en Chambre 7 - ***
- **Clue & Co**
 - o Le Funky bar - *
 - o La crypte - *
- **Gamescape**
 - o Le cachot de la Bastille - *
 - o Entretien avec Gustave Eiffel - **
 - o Gentleman cambrioleur - ***
- **Hint Hunt**
 - o Le sous-marin mission Torpédo -*
 - o Le bureau de James Murdock - *
 - o L'expérience interdite - **
 - o Le secret du pirate - **
- **L'Antichambre**
 - o Vaudou - *
 - o Time Machine - **
 - o Ghost - ***
- **Rashomon Escape**
 - o Le musée - **
 - o Le pharaon - **
 - o Le braquage - **
- **Room Rush**
 - o La supérette - **
 - o La reine d'Angleterre (70 minutes) -**
 - o La grande horloge - ***
- **Wanderlust Escape Game**
 - o Le super sauvetage - *
 - o La lampe merveilleuse - **
 - o L'affaire DXK - **
- **X-Dimension :**
 - o Le rêve d'Anne - *
 - o La grande évasion - **
 - o Le tombeau de l'empereur Qin - **
 - o Le secret de la perle noire - ***
 - o Le manoir aux secrets - ***

ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS :

L'objectif est de réunir toute la communauté de joueurs autour d'une compétition amicale. Cet événement est aussi ouvert aux personnes qui découvrent l'échappée Game pour la première fois. Chaque établissement met à disposition ses salles qui seront comptabilisées pour le marathon. Il y a donc 34 salles disponibles sur la ville de Paris.

Pour participer au marathon, les équipes doivent jouer dans au moins 5 des salles sélectionnées, à défaut d'une salle par enseigne, dans le temps imparti (du 18 Juillet 2022 au 2 Septembre 2022). Il n'est pas possible de faire 2 salles dans le même établissement, sauf exception accordée par la coordination si impossibilité de pouvoir jouer 5 salles dans 5 enseignes différentes.

ARTICLE 3 - PARTICIPATION :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique.

Pour participer au marathon, il suffit de constituer une équipe, de choisir un nom d'équipe, de désigner un capitaine et vice-capitaine d'équipe et de donner le contact du capitaine et du vice-capitaine d'équipe (coordonnées, adresse mail & téléphone). Tout doit être renseigné sur le formulaire d'inscription à déposer dans l'une des enseignes organisatrices, ou en ligne, avant le 12 Août 2022 10h.

Les droits de participation au marathon sont de 500€ par équipe, soit des sessions de jeux à 100€. Lors de l'inscription chaque capitaine devra sélectionner 4 salles parmi les jeux proposés, une 5e salle mystère sera attribuée à l'équipe, par la coordination, durant le marathon.

Le capitaine d'équipe devra ensuite contacter (par mail ou téléphone) les escapes games choisi afin de convenir d'un créneau de jeu. Il suffira ensuite à l'équipe de se présenter avec son nom d'équipe, à l'heure et jour de réservation afin de valider sa participation. Pour des questions d'organisation, la réservation des salles est possible jusqu'au 21 Août.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Lors de l'inscription, chaque joueur s'engage formellement à ne pas refaire une salle qu'il a déjà eu l'occasion de jouer, et à respecter toute consigne provenant du coordinateur du marathon ou de l'un des établissements partenaires. Le coordinateur du marathon se réserve le droit d'exclure toute équipe qu'elle estime non respectueuse de l'une de ces conditions.

Chaque équipe participante doit se présenter en tant que telle à son arrivée dans l'établissement, nécessairement avant de commencer la partie. Une des personnes du groupe, inscrite sur le bulletin d'inscription devra présenter une pièce d'identité afin de valider leur présence si le game master le demande. A la fin de la session de jeu, le maître du jeu complète une fiche de score qu'il devra signer conjointement avec le responsable de l'équipe. De plus, le game master devra informer le coordinateur du score.

ARTICLE 4 – MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Pour participer au marathon, les équipes doivent être composées de 3 à 5 personnes. Les participants ne sont pas obligés d'être les mêmes pour chaque partie, mais au moins un membre de l'équipe, inscrit sur le formulaire d'inscription, doit être présent.

A savoir qu'un capitaine d'équipe ne peut être capitaine que d'une seule équipe. Un joueur peut jouer dans plusieurs équipes.

Le marathon ne définit pas de critères particuliers quant à l'âge ou la condition physique des participants. Dans ce cadre, ce sont les prérogatives de chaque établissement qui prévalent lors de la venue des équipes.

Les droits de participation doivent être payés en totalité lors de l'inscription :

- par chèque à l'ordre de « Real Escape Entertainment S.A.S »

- en espèce
- en carte bleue dans les enseignes ayant un terminal
- en ligne, dans l'onglet boutique du site d'X-Dimension

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au jeu.

Chaque équipe participante est responsable de l'exactitude des informations saisies au moment de l'inscription au marathon via le formulaire d'inscription.

Les salles sont classées en 3 catégories: Facile (*), intermédiaire (**), et confirmé (***)

Pour le choix des salles, l'équipe doit comptabiliser au minimum 8 étoiles. Toute équipe qui s'inscrit avec moins de 8 étoiles (*) se verra refuser son inscription jusqu'à avoir le bon nombre d'étoiles.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE DÉSIGNATION DES GAGNANTS :

Lors du marathon, le calcul des scores est uniformisé entre chaque établissement partenaire et peut donc différer des méthodes habituelles de chacun.

Le calcul des scores se fait par un algorithme informatique prenant en compte les critères suivants, le but étant d'avoir le temps le plus élevé :

- Le temps restant en fin de session de l'équipe dans la salle (par exemple l'équipe fait 45:00, il leur sera retenue 15 minutes)
- Le nombre d'indices donnés par le maître du jeu : - 1 minute/indice (les indices seront donnés à la demande des équipes)
- Un bonus si la salle est jouée et sortie sans indice : + 10 minutes
- Enfin, si la salle est sortie dans les temps, mais que le nombre d'indices est supérieur au temps restant, 1 minute leur sera accordée dans le calcul des scores.

Sortie	Oui	Oui	Oui	Non
Indices	0	X	X	-
	-	X indice < au tps restant	X indice > au tps restant	-
Score final	Temps restant + 10 min	Temps restant - X indice(s)	1 min	- 5 min

Exemple (pour une salle en 60 min):

Sortie	Oui 50 min	Oui 50 min	Oui 50 min	Non
Indices	0	5	12	-
	-	X indice < au tps restant 5 indices < 10 min	X indice > au tps restant 12 indices > 10 min	-
Score final	10 min + 10 min = 20 min	10 min - 5 indices = 5 min	1 min	- 5 min

En fonction de ces critères, le coordinateur affichera le classement lors de la soirée de clôture, et par la suite sur ses différents canaux de communication.

Pour l'élection de la meilleure photo. Chaque groupe voulant participer doit envoyer un mail à infos.megp@x-dimension.fr avec sa photo, le nom de l'équipe et leurs coordonnées avant le 29 Août 10h00. Le coordinateur du marathon fera une présélection (pas de pornographie et messages injurieux) et postera, sur la page Facebook du marathon, les photos sélectionnées. Le nombre de likes au 7 Septembre 2020, 20h00, sur les photos permettra de désigner les gagnants. Une équipe a le droit de présenter plusieurs photos.

D'autres prix pourront être décernés au cours de la soirée selon des critères choisis par la coordination.

ARTICLE 6 - SANCTIONS

Le coordinateur et les enseignes organisatrices se réservent le droit d'exclure toute équipe contrevenant aux règles et à l'esprit du marathon.

Les motifs d'exclusion d'une équipe sont les suivantes : triches, casse, dégradation, retards répétés, incivilité et/ou comportement violent.

Lors de l'inscription, chaque joueur s'engage formellement à ne pas refaire une salle qu'il a déjà eu l'occasion de jouer.

En cas d'expulsion, il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'inscription.

Une équipe peut se voir attribuer des points de pénalité en cas de casse ou de tricherie (cadenas craqué, utilisation d'un téléphone personnel ...)

Au bout de 15min de retard, le Game master en charge de la session déclenche le chrono même si l'équipe n'est pas encore arrivée. Le retard et le fait que le chrono soit enclenché, ne dispensera pas l'équipe du briefing et des règles de sécurité.

ARTICLE 7 – DOTATIONS :

Différents lots seront remis aux participants les mieux classés.

Ainsi qu'à la meilleure photo choisie par les internautes. La coordination se laisse la possibilité de décerner d'autres prix.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, les gagnants autorisent le coordinateur à utiliser ses noms, prénoms, ainsi que l'indication de sa ville de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site internet et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le coordinateur se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. Le coordinateur et les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, le coordinateur se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 8 – INFORMATION DES GAGNANTS :

Le classement sera édité tout au long du marathon par les établissements partenaires, mais ne sera dévoilé que lors de la soirée de clôture. Tous les participants seront conviés via mail et sur les réseaux de communication des différents organisateurs, à la soirée de clôture du Marathon des Escape Games Parisiens, durant laquelle l'organisation dévoilera le classement final et procédera aux dotations. Cette soirée de clôture aura lieu la semaine suivant la fin du marathon, à Paris, le lieu secret sera communiqué aux participants ultérieurement.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ DE LA COORDINATION ET DES ORGANISATEURS :

Le coordinateur et les organisateurs du marathon déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, incident ou accident lors d'une partie chez l'un des établissements partenaires.

En cas d'avarie, de panne ou de dysfonctionnement d'une salle d'échappement, la responsabilité du coordinateur ne pourra en aucun cas être engagée. En cas d'impossibilité d'une salle d'échappement de pouvoir accueillir une équipe, l'organisateur mettra tout en œuvre pour remplacer le créneau par un autre créneau.

Le game master suivant la session sera le libre arbitre de juger ce qui est un indice ou non et du nombre d'indices donnés. En cas de litige entre le game master et l'équipe, le coordinateur tiendra compte des calculs du game master.

ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT :

Du seul fait de sa participation au marathon, chaque participant accepte sans réserve le présent règlement, ainsi que l'ensemble des règlements des salles d'échappement des organisateurs dans lesquels les participants réalisent une session de jeu dans le cadre du marathon.

ARTICLE 11 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION :

Il ne sera procédé à aucun remboursement dans les cas suivants :

- si une équipe participante n'effectue aucune session de jeu au sein de l'une des salles d'échappement partenaires, ou n'effectue qu'une participation partielle au marathon;
- en cas de non-présentation d'une réservation confirmée ;
- en cas d'exclusion d'une équipe participante du marathon pour non-respect du présent règlement, ou du règlement de l'une des salles d'échappement partenaires ;

A ce titre, le coordinateur du marathon ne procédera à aucun remboursement des frais d'inscriptions et de participation aux escape games, ces derniers pouvant uniquement incomber, au cas par cas, aux établissements organisateurs.

ARTICLE 12 - RÈGLES SANITAIRES

Toutes les règles sanitaires mises en place par le gouvernement ou une enseigne, au moment du marathon, doivent être respectées par les équipes et les organisateurs.

ARTICLE 12 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS :

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, les participants au marathon bénéficient d'un droit d'accès et de rectification, pouvant être exercé par mail à l'adresse suivante : infos.megp@x-dimension.fr.

Fait à Paris, le 14 Mars 2022